

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la trois cent quatre-vingt-dixième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 25 avril 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 13 JUIN 2016

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-dixième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 25 avril 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

| <u>MEMBRES :</u> | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|---|-----------------------|----------------------|
| BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés | X | |
| BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales | X | |
| CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant | | X |
| CHÉNIER, Claude Représentant des collègues | X | |
| DELISLE, Frédérique Membre socio-économique | X | |
| DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources | X | |
| GODMAIRE, Diane Membre socio-économique | X | |
| GOODMAN, Shawn Étudiant | X | |
| HARRISSON, Denis Recteur | X | |
| IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie | | X |
| RICARD, Lyse Membre socio-économique | X | |
| SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières | X | |
| TOUPIN, Dominique Membre socio-économique | X | |
| VACANT Chargé(e) de cours | | |
| VACANT Membre exerçant une fonction de direction d'enseignement (VRER) | | |
| VACANT Membre socio-économique | | |

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :**PRÉSENT****ABSENT**

B. DE GROSBOIS, Sylvie
Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

X

LAPOINTE, Geneviève
Agente de recherche – Décanat des études

X

RENAUD, Louise
Chargée de cours

X

ROCHFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

INVITÉS :

LEGAULT, Lise
Directrice du Service des finances

X (points 4.1 à 4.4)

MAILLOUX, Gilles
Directeur des communications et du recrutement

X

La présidente, madame Lyse Ricard, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

Elle souhaite la bienvenue à madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche. Cette dernière entame sa participation au conseil d'administration à titre d'observatrice jusqu'à l'émission du décret gouvernemental qui viendra confirmer son statut de membre.

La présidente souligne également la présence de monsieur Gilles Mailloux, directeur des communications et du recrutement, qui assistera à la présente séance.

1.- Adoption de l'ordre du jour

L'on convient de retirer du présent ordre du jour le point 7.3 *Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès de familles en période périnatale*. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que ce projet sera traité lors d'une réunion ultérieure.

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième (29 février 2016) réunion

2.1.1. Approbation

2.1.2. Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la :

3.1. Trois cent quatre-vingt-huitième (30 novembre 2015) réunion du comité exécutif

4.- Affaires administratives et financières

4.1. Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017

4.2. Adoption du plan des effectifs pour l'année 2016-2017

4.3. Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2016-2017

4.4. Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017

5.- Affaires générales et corporatives

5.1. Information de la présidente

5.2. Information du recteur

5.3. Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2016 (**à huis clos**)

5.4. Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

5.5. Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'un cadre (**à huis clos**)

- 5.6. Engagement et affectation d'une doyenne ou d'un doyen de la gestion académique
 - 5.7. Acceptation de la reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche
 - 5.8. Présentation de deux projets et engagement au Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires du gouvernement fédéral
- 6.- Affaires administratives et financières (suite)
- 6.1. Octroi d'un contrat pour l'ajout d'un bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme
 - 6.2. Octroi d'un contrat pour la modernisation des systèmes de caméras de surveillance de l'Université du Québec en Outaouais
 - 6.3. Contrat de location d'appareils multifonctions
 - 6.4. Amendement à la *Politique d'acquisition de biens et de services*
- 7.- Affaires académiques
- 7.1. Émission d'attestations d'études – programmes cours de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle
 - 7.2. Ouverture des admissions au programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles
 - 7.3. Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès de familles en période périnatale
Point retiré en séance
 - 7.4. Modification de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'UQO*
 - 7.5. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives
 - 7.6. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives
 - 7.7. Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives
 - 7.8. Embauche d'une professeure invitée au Département des sciences comptables
 - 7.9. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
 - 7.10. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales
 - 7.11. Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social
 - 7.12. Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie
- 8.- Nominations
- 8.1. Nomination de quatre (4) membres au comité de santé, sécurité et prévention
 - 8.2. Nomination de deux (2) membres au comité d'éthique de la recherche

- 8.3. Élection à la présidence du conseil d'administration
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Dépôt de documents
 - 10.1 Calendrier des réunions des instances statutaires 2016-2017
- 11.- Relations de travail (**à huis clos**)
- 12.- Prochaine réunion (13 juin 2016)
- 13.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième (29 février 2016) réunion

2.1.1 Approbation

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième (29 février 2016) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième (29 février 2016) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 3.7 (p. CA-10) : le remplacement du permis quotidien par le permis pour événements et colloques.

Point 5.3 (p. CA-13) : l'octroi de frais de déplacement de 100 \$ pour les déplacements au pavillon de Ripon.

Point 5.4 (p. CA-14) : l'emplacement des bâtiments modulaires à l'ouest du campus.

3.- Entérinement des décisions de la :

3.1 Trois cent quatre-vingt-huitième (30 novembre 2015) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-huitième (30 novembre 2015) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, est présente pour le traitement des points 4.1 à 4.4 (arrive à 16 h 42).

I ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le 7 décembre 2015, le conseil d'administration adoptait les orientations budgétaires suivantes (388-CA-5909) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2016-2017 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais notamment par l'accélération et le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;
- Soutenir le projet de consolidation du campus de Gatineau;
- Soutenir les activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme, notamment par la recherche de financement pour des espaces supplémentaires;
- Soutenir les activités de formation continue du pôle Paul Gérin-Lajoie;
- Explorer de nouvelles sources de revenus, entre autres, en développant de nouveaux partenariats et en fortifiant les liens avec les diplômés et la communauté d'affaires;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe;
- Soutenir les activités visant à développer une dynamique de campus universitaire afin de rendre mémorable l'expérience de la vie étudiante à l'Université du Québec en Outaouais (UQO);
- Soutenir l'élaboration et la réalisation du plan stratégique 2016-2020.

II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget 2016-2017 a débuté par l'adoption des orientations budgétaires au conseil d'administration le 7 décembre 2015. Le 16 décembre, les directeurs et directrices de départements et de modules ont été invités à établir leurs besoins budgétaires et leurs demandes en personnel pour la prochaine année et les transmettre à l'adjointe du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour les départements ou au doyen des études, pour les modules et programmes. Il a toutefois été précisé qu'il serait difficile de considérer l'ajout de personnel en regard des difficultés budgétaires avec lesquelles l'Université doit composer.

Par la suite, tous les directeurs des départements et des modules ont été invités, par secteur d'enseignement, à présenter leurs demandes budgétaires notamment au recteur, monsieur Denis Harrisson, au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant, monsieur André Manseau, au vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont et au doyen des études, monsieur Marc Landry. Cet exercice avait pour but de leur permettre d'exprimer leurs besoins budgétaires et d'exposer leurs demandes en personnel, le cas échéant.

Puis, le 8 janvier 2016, le vice-recteur à l'administration et aux ressources a adressé un courriel similaire aux cadres. Toutes les demandes devaient être soumises au plus tard le 5 février 2016.

Les 7, 8 et 9 mars, les membres du comité du budget, soit le comité de régie assisté de la directrice et d'un professionnel du Service des finances, ont passé en revue les budgets de tous les services, modules et départements de l'Université, tant pour les revenus que pour les dépenses. Les membres de la régie ont également fait l'analyse des demandes de personnel.

III TABLEAU SOMMAIRE

Le comité du budget propose un budget déficitaire de 1,598 M\$ pour l'année 2016-2017. Malgré l'envergure du déficit proposé, la direction vise toujours l'atteinte de l'équilibre budgétaire en fin d'année. Une revue périodique de la situation financière sera faite par la direction. Toute opportunité susceptible d'améliorer la situation financière de l'Université sera étudiée attentivement et un nouveau budget révisé sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2016-2017 ainsi que les données comparatives afférentes :

| | Budget révisé 2015-2016 | Budget proposé 2016-2017 | Écart |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | (\$=000) | (\$=000) | (\$=000) |
| Produits | 81 950,2 \$ | 84 121,0 \$ | 2 170,8 \$ |
| Charges | 82 807,2 | 85 719,0 | 2 911,8 |
| Excédent des charges par rapport aux produits | (857,0 \$) | (1 598,0 \$) | (741,0 \$) |

IV FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget :

1. Mesures budgétaires

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est apparu évident que malgré le financement des coûts de système annoncé au budget provincial et la croissance de l'effectif étudiant prévue, les produits de l'année n'étaient pas suffisants pour couvrir les charges de la base budgétaire. On entend par base budgétaire, le coût de la masse salariale du plan des effectifs, des chargés de cours, des budgets institutionnels ainsi que les budgets récurrents alloués au budget initial 2015-2016. Il est à noter que ces budgets avaient fait l'objet de compressions importantes, afin de pallier les compressions majeures auxquelles le réseau a été confronté au cours des dernières années et particulièrement l'année dernière.

En effet, les produits sont insuffisants considérant, entre autres, que le Ministère ne finance jamais l'entièreté des coûts de système, que certaines enveloppes ne sont pas indexées et que, par ailleurs, le financement additionnel procuré par la hausse de l'effectif étudiant couvre à peine le coût additionnel net de l'ajout des 12 postes de professeurs au plan des effectifs.

Ainsi, le comité du budget ne disposait pas d'une marge de manœuvre suffisante pour traiter l'ensemble des demandes formulées. Le comité du budget a maintenu comme priorité de ne faire aucune mise à pied pour le personnel détenant un poste au plan des effectifs.

Outre le maintien de nombreuses mesures mises en place l'année dernière, le comité a eu recours aux moyens suivants pour lui permettre d'accepter les demandes jugées essentielles au fonctionnement et au développement de l'UQO. Il s'agit, entre autres, du recours aux mesures d'assouplissement pour toutes les dépenses admissibles à cette mesure, de l'utilisation d'enveloppes du fonds avec restrictions pour défrayer des coûts relatifs à la masse salariale, d'une réduction de 200 000 \$ du versement annuel effectué sur la dette des résidences et du cautionnement de la marge de crédit pour le financement de la prochaine campagne de sollicitation de la Fondation de l'UQO.

Le comité du budget a choisi de maintenir le budget des centres d'aide en français et la subvention accordée aux étudiants qui se prévalent du forfait Rabais Cam-Puce et a aussi décidé d'accroître les montants accordés pour les fonds institutionnels de recherche et de création.

2. Règles budgétaires

Au moment de l'élaboration du budget, les Règles budgétaires 2016-2017 ne sont pas encore connues. Cependant, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que le Siège social de l'Université du Québec (UQ) confirment qu'il n'y aura pas de nouvelles compressions imposées aux universités cette année. Le Ministère couvrira les coûts de système, selon sa méthode de calcul. Le siège social a évalué cette indexation à 1 %. Par ailleurs, le gouvernement annonce un léger réinvestissement pour le réseau

universitaire. Toutefois, selon l'analyse du siège social, une partie importante de ce montant pourrait aller à des projets, à des organismes externes ou directement aux étudiants.

3. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2016-2017 est de 5 441 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une hausse de 4,09 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2015-2016 (5 227 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2015-2016 (5 283 EEETP), on obtient plutôt une hausse estimée à 2,99 %. Plus de 88 % de la hausse anticipée est prévue au campus de Saint-Jérôme. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du Ministère, puisque l'effectif étudiant est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de l'effectif étudiant, le cas échéant.

4. Subvention

Le tableau ci-dessous résume les sources de variation de la subvention :

| | | |
|---|-----------|----|
| Hausse de l'effectif étudiant | 1 134 900 | \$ |
| Indexation (coûts de système) | 510 600 | |
| Frais indirects – recherche subventionnée | (326 400) | |
| Taux de pondération | 229 200 | |
| Autres ajustements | 168 200 | |
| | <hr/> | |
| | 1 716 500 | \$ |

La variation de la subvention est principalement attribuable à la hausse de l'effectif étudiant et à l'indexation évaluée à 1 % par le siège social.

Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de système, prévue dans l'allocation 2016-2017, est de l'ordre de 510 600 \$ et elle est inférieure au coût de la hausse de la masse salariale, en vertu de la *Politique salariale du Gouvernement (PSG)*.

De plus, la méthode transitoire relative à la réforme du mode de financement des frais indirects reliés à la recherche subventionnée a pris fin en 2015-2016. Une réduction nette de 326 400 \$ des allocations concernées est observée. Toutefois, cette réduction sera partiellement compensée par des sommes versées, à ce titre, directement par les organismes subventionnaires plutôt que par le biais de la subvention générale de fonctionnement. Un montant de 114 000 \$ a été prévu à cet effet au budget 2016-2017, dans la section des revenus « Autres ».

5. Taux de pondération

Aux fins de financement de l'enveloppe « Enseignement », le ministère pondère les étudiants en équivalence au temps plein (EETP), selon le cycle d'études et selon les familles de programmes d'études. En fonction des formations offertes, le taux de pondération prévu est de 1,6711. La hausse du taux de pondération prévue procure un financement additionnel de 229 200 \$.

6. Droits de scolarité

Les droits de scolarité tiennent compte des indexations, annoncées par le gouvernement du Québec, de 0,68 \$ du crédit, applicable au trimestre d'été 2016 et de 1,15 \$ du crédit applicable à partir du trimestre d'automne 2016. Ces hausses génèrent une prévision de revenus additionnels de 180 500 \$. En considérant également la hausse de l'effectif étudiant et les forfaitaires, les droits de scolarité procurent des revenus supplémentaires totalisant 722 500 \$.

7. Autres revenus

Les autres revenus prennent en compte, la hausse de tarifs pour les frais institutionnels obligatoires (FIO) et pour les frais de résidences adoptée par le comité exécutif (388-CX-1741, 390-CX-1753 et 390-CX-1751). Par ailleurs, quelques ententes de prêts de services venant à terme, la prévision des revenus s'y rattachant est réduite de 269 000 \$. De plus, les revenus provenant du centre sportif ont été revus à la baisse de 75 700 \$, considérant les résultats observés durant l'année courante.

8. Plan des effectifs

Outre l'ajout de 12 postes de professeurs en 2016-2017, les postes suivants sont ajoutés au plan des effectifs :

- Un (1) poste d'attaché d'administration responsable du comité d'éthique et de la recherche au Secrétariat général;
- Un (1) poste de préposé aux affaires modulaires et/ou aux cycles supérieurs au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides;
- Un (1) poste de commis senior – analyse des dossiers au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides. Ce poste existait déjà au plan des effectifs, mais passe d'un horaire à temps partiel (14 heures/semaine) à un horaire à temps plein (35 heures/semaine);
- Deux (2) postes bureau aux Services aux étudiants pour le service aux étudiants en situation de handicap (SESH). Ces deux postes sont financés par une enveloppe budgétaire du fonds avec restrictions. Ils n'entraînent, par conséquent, aucun impact financier au budget de fonctionnement.
- Un (1) poste de commis senior – admissions au Bureau du registraire.

9. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont les hausses prévues par les conventions collectives et les ententes (incluant la PSG), les divers congés, les déagements et les départs anticipés, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les changements au plan des effectifs. Elle comporte également une provision pour les ententes en cours de négociation. Sur une base annuelle, l'augmentation nette, d'environ 2 192 300 \$, est notamment composée d'une hausse de 1 109 300 \$ attribuable à la création de nouveaux postes de professeurs, d'une hausse de 227 700 \$ attribuable à la création de postes au plan des effectifs, autres que les postes de professeurs, d'une hausse de 174 900 \$ attribuable aux chargés de cours, d'une hausse de 254 500 \$ en salaires auxiliaires, d'une diminution non récurrente de 198 100 \$ pour tenir compte de la réduction d'une journée de salaires payée au cours de l'année financière à cause du calendrier. De nombreux autres facteurs expliquent la variation observée dans la masse salariale, notamment, les augmentations salariales prévues, les changements de titulaires, l'écart entre le salaire réel du titulaire et le salaire prévu pour les nouveaux postes et les postes vacants au budget 2015-2016, les avancements d'échelons ainsi que les variations des salaires surnuméraires, des cours en appoint et des provisions pour départs à la retraite et pour économies sur la masse salariale.

10. Autres dépenses

Le budget de fonctionnement 2016-2017 prévoit une hausse nette des charges, autres que les chargées liées à la masse salariale, de 719 500 \$ par rapport au budget révisé 2015-2016. Parmi les hausses les plus significatives, on compte des montants supplémentaires attribués en frais de voyage (notamment pour les chargés de cours ainsi que pour les déplacements relatifs aux stages dans les divers départements), en honoraires professionnels, en services contractuels ainsi qu'en mobilier et appareils. Les frais d'opération des ajouts modulaires à Saint-Jérôme pour 49 800 \$ ainsi que l'augmentation du montant attribué au fonds interne de recherche et de création (FIRC) pour 100 000 \$ contribuent de façon particulière à ces variations. La variation des banques de vacances et de temps supplémentaire contribue également à une charge supplémentaire évaluée à 150 700 \$.

Certaines rubriques affichent, par ailleurs, une diminution marquée lorsque comparées au budget révisé 2015-2016. Il s'agit, entre autres, des frais légaux et de vérification ainsi que du service de la dette.

De plus, le Ministère a annoncé son intention d'introduire, sous réserve de la décision annuelle du Conseil du trésor, une mesure visant à donner une marge de manœuvre additionnelle pour l'utilisation du financement de maintien d'actifs. Cette mesure offre la possibilité d'affecter un maximum de 45 % du montant total de l'enveloppe du maintien des actifs, excluant le financement du déficit du maintien des actifs, à l'achat de mobilier, d'appareillage, d'outillage et d'équipement capitalisables. L'UQO satisfait aux exigences du MEES pour avoir recours à cette mesure d'assouplissement pour une somme de 774 800 \$, ce qui permettra également de dégager une économie supplémentaire de 294 800 \$ par rapport au budget révisé 2015-2016.

La section V présente le tableau des charges par fonction pour le budget 2016-2017. Par ailleurs, l'information budgétaire est présentée sous une nouvelle forme cette année, soit en exposant les charges par centre de responsabilité. Puisqu'il s'agit d'un nouveau format, les données comparatives n'ont pas été compilées. Ces informations s'ajoutent à celles qui font état des prévisions budgétaires par nature de dépenses.

11. Provision pour économies salariales

La provision pour économies salariales a été évaluée à 3 040 000 \$, ce qui représente une hausse de 44 200 \$ comparativement au budget révisé 2015-2016 et une baisse de 88 100 \$ par rapport au budget initial de l'an dernier. Même s'il n'est pas possible de présumer, au budget initial, que tous les éléments générant une économie se reproduiront, les économies observées au cours des dernières années et le nombre de postes de professeurs créés en 2016-2017 permettent de prévoir des économies de cette envergure au budget initial.

12. Provision pour économies sur les autres dépenses

La provision pour économies sur les autres dépenses a été fixée à 754 400 \$. Elle s'élevait à 575 300 \$ au budget initial 2015-2016 et avait été portée à 590 700 \$ au budget révisé.

13. Provision pour variation des banques de vacances et de temps supplémentaire

Une provision de 201 700 \$ a été prévue au budget pour la variation des banques de vacances et de temps supplémentaire. Bien que le Ministère se soit engagé envers les universités à exclure l'impact des principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux fins de l'octroi de la subvention conditionnelle, lors de l'implantation de la réforme comptable, celui-ci a modifié les règles budgétaires et considère maintenant cette dépense lors de son analyse des résultats de l'exercice qui mène à l'octroi de cette subvention.

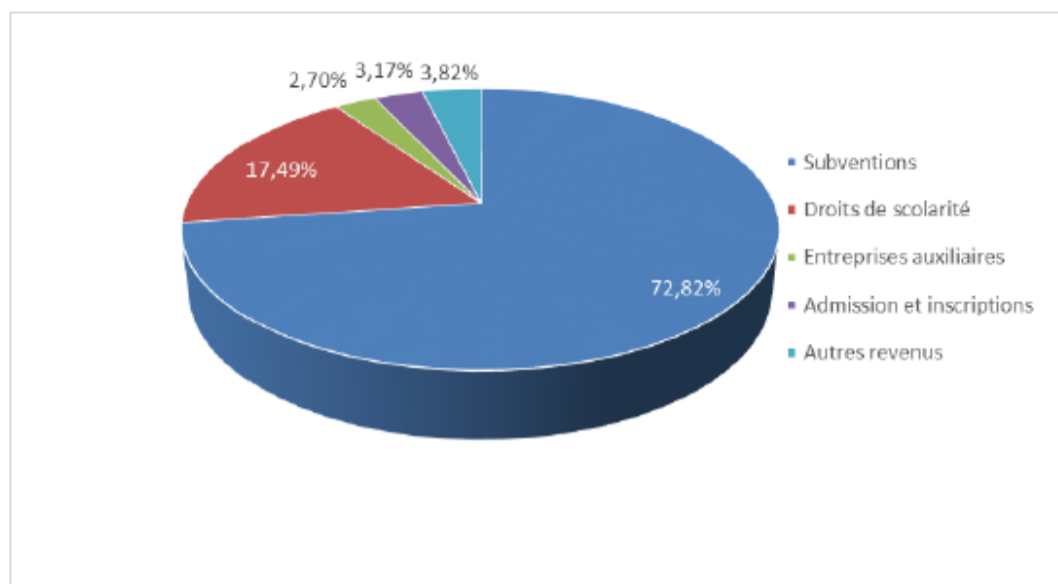
V TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires.

Prévisions budgétaires 2016-2017 – Sommaire des produits

| Produits | Budget initial 2016-2017 (\$=000) |
|---------------------------|--|
| Subventions | 61 266,2 \$ |
| Droits de scolarité | 14 708,8 |
| Entreprises auxiliaires | 2 267,6 |
| Admission et inscriptions | 2 663,5 |
| Autres revenus | 3 214,9 |
| Total - Produits | 84 121,0 \$ |

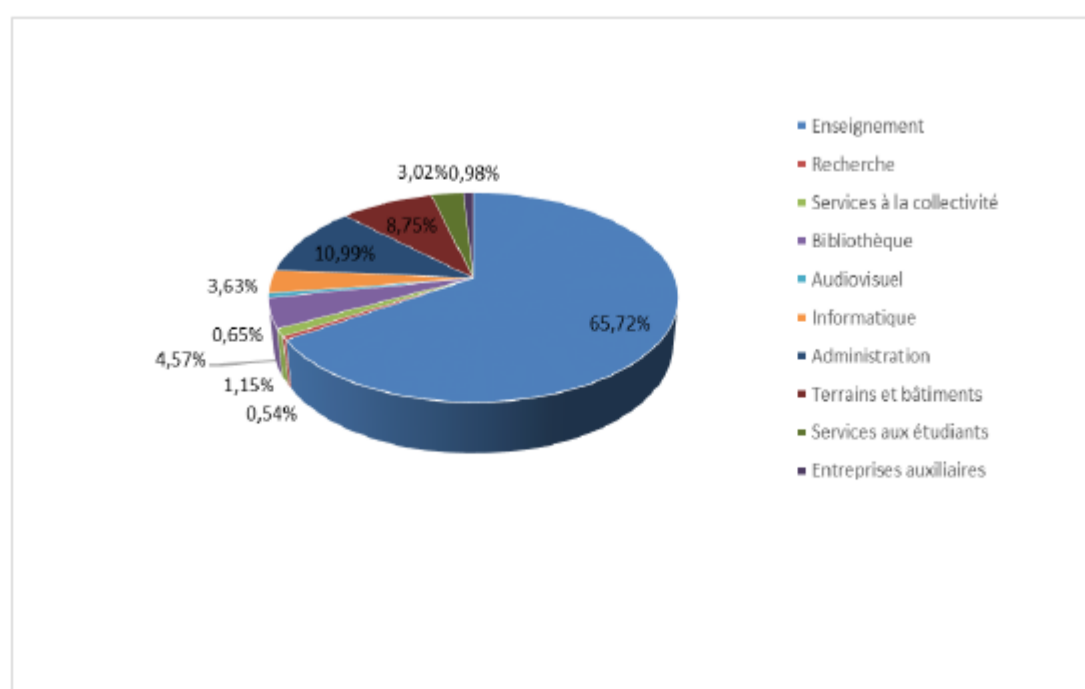
Budget proposé 2016-2017 – Produits



Prévisions budgétaires 2016-2017 – Charges par fonction

| Fonctions | Total budget proposé 2016-2017 (\$=000) | | | |
|----------------------------|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Salaires | Avantages sociaux | Autres frais | Total |
| Enseignement | 44 845,6 \$ | 8 906,5 \$ | 2 584,5 \$ | 56 336,6 \$ |
| Recherche | 254,8 | 33,2 | 174,1 | 462,1 \$ |
| Services à la collectivité | 693,7 | 137,1 | 151,4 | 982,2 \$ |
| Bibliothèque | 2 333,7 | 511,0 | 1 076,9 | 3 921,6 \$ |
| Audiovisuel | 402,7 | 96,0 | 55,7 | 554,4 \$ |
| Informatique | 1 558,8 | 333,2 | 1 218,5 | 3 110,5 \$ |
| Administration | 5 591,8 | 1 326,0 | 2 504,2 | 9 422,0 \$ |
| Terrains et bâtiments | 1 033,9 | 242,6 | 6 219,8 | 7 496,3 \$ |
| Services aux étudiants | 1 037,5 | 239,3 | 1 313,1 | 2 589,9 \$ |
| Entreprises auxiliaires | - | - | 843,4 | 843,4 \$ |
| Total | 57 752,5 \$ | 11 824,9 \$ | 16 141,6 \$ | 85 719,0 \$ |

Budget proposé - 2016-2017 - Charges par fonction



Les annexes suivantes ont été transmises aux membres aux fins de la présente séance, soit :

- Annexe 1 : Prévisions budgétaires 2016-2017 – Sommaire
- Annexe 2 : Dépenses par centre de responsabilité
- Annexe 3 : Subvention du MEES par rapport au budget révisé de l'année 2015-2016
- Annexe 4 : Résolution 388-CA-5909
- Annexe 5 : Résolution 388-CX-1741
- Annexe 6 : Résolution 390-CX-1753
- Annexe 7 : Résolution 390-CX-1751
- Annexe 8 : Résolution 391-CX-1759

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, la directrice du Service des finances, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et le recteur donnent des clarifications aux membres relativement au fonds de fonctionnement et aux questions soulevées, et plus particulièrement en ce qui concerne :

1. La réalisation probable du déficit anticipé de 857 000 \$ au budget révisé 2015-2016 représentant l'insuffisance des produits par rapport aux charges;
2. Le taux d'indexation de la subvention évalué par le siège social de l'UQ;
3. La définition d'une activité d'enseignement;
4. La hausse des honoraires professionnels versés;
5. La variation des dépenses (notamment en ce qui concerne les salaires assumés par le Programme de mobilité de l'UQ);
6. La hausse des frais encourus par les mauvaises créances et les moyens mis en œuvre pour récupérer ces sommes;
7. Le traitement des demandes budgétaires;
8. L'avancement des travaux relatifs au prochain plan stratégique;
9. Les marges d'écarts dans le budget actuel relativement aux dépenses;
10. La provision de la masse salariale constituée pour la négociation des conventions collectives.

Un membre remercie le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le Service des finances pour la préparation et la transmission d'un tableau détaillé des dépenses par centre de responsabilité. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que ce tableau sera plus utile lorsqu'il contiendra des données comparatives.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5941 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017; laquelle est jointe en appendice.

4.2 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2016-2017

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2016-2017, il dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2016-2017 et les modifications apportées à celui-ci.

Postes de professeur :

Suivant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2016-2017 et l'adoption de la résolution 388-CA-5902 par le conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2016-2017, le nombre total de postes de professeur est fixé à 254, n'incluant pas trois (3) postes de professeur régulier au Département des sciences naturelles

financés par le budget ISFORT.

Postes « Autres catégories de personnel » :

L'abolition de 0,4 poste et la création de six (6) postes se répartissent comme suit :

Au 1^{er} mai 2016 :

- 1.- Création d'un (1) poste professionnel d'attaché d'administration au Secrétariat général au campus de Gatineau;
- 2.- Création d'un (1) poste bureau de commis senior – admissions au Bureau du registraire au campus de Gatineau;
- 3.- Création d'un (1) poste bureau aux Services aux étudiants au campus de Gatineau;
- 4.- L'abolition de 0,4 poste bureau de commis senior – analyse des dossiers au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides;
- 5.- Création d'un (1) poste bureau de commis senior – analyse des dossiers au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides;
- 6.- Création d'un (1) poste bureau aux Services aux étudiants au campus de Saint-Jérôme;
- 7.- Création d'un (1) poste bureau de préposée aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5942 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2016-2017; laquelle est jointe en appendice.

4.3 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2016-2017

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MEES. Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2014-2019.

Le Siège social de l'Université du Québec demande à ce que l'Université approuve le budget du fonds d'investissement. Pour 2016-2017, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'UQO sont les suivants :

| | |
|--|---------------------|
| • Enveloppe de réaménagement | 409 000 \$ |
| • Enveloppe de rénovation | 1 660 000 \$ |
| • Résorption du déficit d'entretien accumulé | 538 000 \$ |
| | 2 607 000 \$ |
| • Renouvellement du parc mobilier | 100 000 \$ |
| • Développement des systèmes d'information | 294 000 \$ |
| | 3 001 000 \$ |

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs, le renouvellement du parc mobilier et le développement des systèmes d'information de l'Université.

Pour 2016-2017, les sommes requises du fonds d'investissement de l'UQO pour la réalisation des projets en immobilisations sont les suivantes (le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise en séance qu'une correction doit être apportée au montant alloué au développement des systèmes d'information : le montant est de 728 691 \$ et non de 294 000 comme indiqué dans les documents transmis) :

| | |
|--|---------------------|
| • Enveloppe de réaménagement | 440 000 \$ |
| • Enveloppe de rénovation | 908 000 \$ |
| • Résorption du déficit d'entretien accumulé | <u>550 000 \$</u> |
| | 1 898 000 \$ |
| • Renouvellement du parc mobilier | 150 000 \$ |
| • Développement des systèmes d'information | <u>728 691 \$</u> |
| | 2 776 691 \$ |

Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2015-2016, la liste des projets à réaliser avec les soldes disponibles en 2016-2017 et le Guide pour la déclaration des budgets d'investissement en maintien des actifs immobiliers ont été transmis aux membres aux fins de la présente séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5943 concernant l'adoption de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5944 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Pour l'année 2015-2016, les emprunts temporaires autorisés étaient de 31 M\$. Le solde qui sera utilisé à la fin avril 2016 est estimé à 23,8 M\$. Le montant maximum utilisé au cours de l'année financière a été de 24 M\$. L'écart entre le montant utilisé et le montant autorisé est principalement attribuable au versement d'une somme de plus de 2,5 M\$ de recomptage au début de l'année 2015-2016, au déficit prévu au budget initial qui ne sera pas réalisé et à des écarts dans le temps notamment attribuables au fait que les prévisions de recettes ont volontairement été retardées par prudence.

Le fait que la subvention conditionnelle, la subvention pour « *Réinvestissement Philanthropie* » et la subvention de réinvestissement ne sont versées qu'après la fin de l'exercice financier contribue à maintenir les besoins de liquidités de l'UQO.

Par ailleurs, les hausses de l'effectif étudiant connues en 2014-2015 et en 2015-2016, pour lesquelles l'Université est toujours en attente du financement, ainsi que celle anticipée en 2016-2017 créent également un important besoin de liquidités. Comme il est impossible de prévoir le versement des acomptes par le Ministère, le budget de caisse a à nouveau été préparé avec prudence, ce qui pourrait causer un écart important entre les besoins de liquidités estimés et les besoins réels, advenant que le MEES effectue des acomptes importants.

Le service des finances a préparé un budget de caisse afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 31 M\$ pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5945 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des

emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017; laquelle est jointe en appendice.

Madame Lise Legault quitte la séance (17 h 54).

La présidente décrète une suspension de la séance, à 17 h 55, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 30.

5.- Affaires générales et corporatives

5.1 Information de la présidente

Aucune information n'est transmise.

5.2 Information du recteur

Le recteur amorce la présentation de ses informations en soulignant son enthousiasme de pouvoir compter sur madame Sylvie B. de Grosbois comme nouvelle vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche.

Planification stratégique

Il informe les membres que plus de 73 projets ont été déposés suite à l'appel lancé à la communauté universitaire dans le cadre de la préparation d'un nouveau plan stratégique. Il souligne la richesse, la qualité et la diversité des projets présentés par des employés et des groupes de toutes les catégories d'emploi. Les projets ont été évalués et classifiés par le comité consultatif et ils seront soumis prochainement aux comités de coordination et de pilotage. Le processus accusant un léger retard, la consultation se déroulera à la fin de l'été plutôt qu'au printemps comme prévu, et le nouveau plan stratégique devrait être présenté au conseil lors de sa réunion de septembre prochain. Le recteur effectuera un suivi des travaux lors de la rencontre du 13 juin 2016.

Statut particulier

L'Université est actuellement dans l'attente d'une réponse favorable du MEES en ce qui a trait au financement d'une étude d'opportunité pour les programmes en sciences de la santé et en sciences naturelles. Une visite prochaine en Outaouais de la ministre, madame Hélène David, est prévue. Ce sera l'occasion pour l'UQO de lui présenter les projets de développement des programmes. La ministre démontre une très grande ouverture et un grand intérêt à travailler avec l'UQO pour poursuivre son développement.

Entente entre l'UQO et la Ville de Gatineau

Le projet progresse très bien. La Ville a déjà pris position en décembre dernier quant à l'octroi des sommes prévues par l'entente de partenariat avec l'UQO. Les ententes spécifiques pour l'octroi des montants consentis pourraient être adoptées en juin prochain. La mise sur pied de l'observatoire du développement de l'Outaouais exigera un budget qui excède le montant alloué par la Ville et une liste de partenaires potentiels qui pourraient contribuer financièrement est actuellement dressée.

Faculté de médecine

Suite à l'invitation de l'Université McGill, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche rencontrera le doyen de la faculté de médecine de l'Université le 10 mai prochain.

Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO)

Le recteur indique que l'ACESO a tenu une rencontre la semaine dernière afin d'établir ses priorités. Il appert que l'UQO figure en tête de liste étant donné ses besoins importants.

Conservatoire de musique

Le recteur indique que suite à l'annonce du conservatoire de se retirer du projet de pavillon des arts, l'UQO a rapidement élaboré un autre projet, soit celui du rapatriement et de l'amélioration des installations (enseignement, recherche et services) du pavillon Lucien-Brault au pavillon Alexandre-Taché. Ce projet est notamment l'objet du point 5.8 de la

présente réunion, soit *Présentation de deux projets et engagement au Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires du gouvernement fédéral*.

Monsieur Gilles Mailloux quitte la séance (18 h 47).

5.3 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2016 (à huis clos)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, adoptée par le conseil d'administration le 21 juin 2010, modifiée le 26 septembre 2011 et le 12 décembre 2011, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix « Employé d'honneur », édition 2016.

Conformément à la Politique, un comité de sélection a été formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants :

- Madame Sandra Robinson, technicienne en administration au Département des sciences comptables, représentant le personnel de soutien;
- Madame Carolle Moyneur, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, représentant le personnel administratif;
- Madame Patricia Forget, archiviste au Secrétariat général, représentant le personnel professionnel;
- Madame Lucille Ouellette, retraitée parmi les trois groupes d'emploi admissibles.

Madame Sophie Ouellet, du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 18 décembre 2015 et le 1^{er} avril 2016 et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire.

Le lauréat ou la lauréate recevra une plaque afin de souligner l'évènement.

Le conseil d'administration est appelé à approuver la recommandation du comité de sélection par voie de résolution.

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5946 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire du prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2016; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1^{er} juin 2016).

5.4 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} juin de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :

Jacques L. Boucher

MEMBRE HONORAIRE :

Monique Côté-Labelle
 Marc-André De Blois
 Michelle Hamelin
 Suzanne Jolicoeur
 Denise Loranger

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5947 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques L. Boucher; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5948 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Côté-Labelle; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5949 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Marc-André De Blois; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5950 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Michelle Hamelin; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5951 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Suzanne Jolicoeur; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5952 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Denise Loranger; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'un cadre (à huis clos)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que conformément au *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Gilles Mailloux. Ce dernier est affecté au poste de directeur des communications et du recrutement (résolution 380-CA-5768).

Le contrat de monsieur Mailloux a débuté le 9 décembre 2014 et prendra fin le 8 décembre 2016.

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de monsieur Mailloux est le 8 décembre 2016, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant.

[...]. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du *Protocole des cadres* a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable. Un membre demande si les directeurs de département ont été consultés au vu du renouvellement du contrat. Le secrétaire général répond que non.

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5953 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Gilles Mailloux; laquelle est jointe en appendice.

5.6 Engagement et affectation d'une doyenne ou d'un doyen de la gestion académique

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le poste de doyenne ou de doyen de la gestion académique est devenu vacant à la suite de la démission de la titulaire du poste. Un processus de dotation a été mis en place et un affichage public tant interne, auprès des cadres de l'Université, qu'externe, sur le site Web de l'Université, le 11 février 2016 ainsi que dans les éditions du 13 février 2016 et du 20 février 2016 du Journal *Le Droit* ont été effectués.

Le comité de sélection composé de madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, de monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources, de monsieur André Labelle, directeur du Département des sciences comptable et de madame Édith Leclerc, chargée de cours au Département des sciences sociales, a reçu cinq (5) candidatures et en a retenu quatre (4) pour une entrevue.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'un doyen de la gestion académique, soit monsieur Mario Lepage, à compter du 2 mai 2016.

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Un membre exprime le souhait qu'une réflexion soit menée quant à assujettir à la consultation le renouvellement du titulaire de ce poste. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche estime qu'un recul de quelques mois est nécessaire avant d'entamer un tel processus de réflexion.

La vice-rectrice indique que le poste occupé actuellement par monsieur Lepage au sein du Département des sciences infirmières sera pourvu.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 390-CA-5954 concernant l'engagement et l'affectation d'un doyen de la gestion académique (monsieur Mario Lepage); laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Gilles Mailloux réintègre la salle (19 h 10).

5.7 Acceptation de la reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche

Le secrétaire général indique que des modifications au *Code civil du Québec* (C.c.Q.), notamment à l'article 21, sont entrées en vigueur en juin 2013 et concernent l'éthique de la recherche. L'application de ces modifications a eu un impact sur l'évaluation des projets de recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité des participants mineurs et majeurs inaptes puisque seul un comité d'éthique de la recherche (CER) désigné, tel que défini à l'article 21 (4) du C.c.Q., peut évaluer ces projets de recherche.

En août 2014, à la suite de l'entrée en vigueur de ces modifications, le CER de l'UQO a donc effectué les démarches nécessaires pour obtenir la désignation du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Dans sa lettre du 23 octobre 2014, le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la désignation au CER de l'UQO pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2016, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux exigences liées à la désignation.

Lors de la réunion du 8 décembre 2014, le conseil d'administration a convenu de répondre favorablement au ministre de la Santé et des Services sociaux et de se conformer aux exigences liées à la désignation du CER de l'UQO.

Afin de respecter les exigences du ministère et de maintenir la désignation du CER de l'UQO, une demande de reconduction officielle doit être faite un minimum de 3 mois avant l'échéance de la désignation. Le conseil d'administration, lors de la réunion du 7 décembre 2015, a ainsi convenu de soumettre une demande officielle de reconduction de la désignation ministérielle.

Dans sa lettre datée du 8 avril 2016, le ministre de la Santé et des Services sociaux accorde la reconduction de la désignation au CER de l'UQO pour une période allant du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2019, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées.

Le conseil d'administration est donc invité à répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5955 concernant l'acceptation de la reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche (CER); laquelle est jointe en appendice.

5.8 Présentation de deux projets et engagement au Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires du gouvernement fédéral

Les documents afférents à ce point (avis d'inscription, projet de résolution et annexes), sous embargo jusqu'au 10 mai 2016, sont déposés en séance.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada lançait, le 6 avril 2016, un nouveau programme d'infrastructure visant à favoriser l'innovation et la croissance durable dans les établissements postsecondaires du Canada. Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire de deux milliards de dollars. Il vise notamment à renforcer et moderniser les installations de recherche des campus canadiens et d'en améliorer la viabilité environnementale. L'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible. Le reste du financement sera fourni par les autres partenaires, dont le gouvernement provincial et l'Université. La ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, et la

ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Englade, ont rencontré les recteurs des universités québécoises le 15 avril 2016 pour les inviter à soumettre des projets dans le cadre du FIS. Tous les projets des universités devaient être soumis au gouvernement du Québec au plus tard le dimanche 24 avril 2016. Le gouvernement du Québec procédera à l'analyse des dossiers et à la sélection des projets qui seront déposés au FIS pour la date butoir du 9 mai 2016.

Le Service des terrains et bâtiments de l'UQO a préparé deux projets dans le cadre de ce programme :

1. Rapatriement et amélioration des installations (enseignement, recherche et services) du pavillon Lucien-Brault au pavillon Alexandre-Taché, à Gatineau.

Ce projet permettra, notamment, la bonification des laboratoires d'enseignement et de recherche, une amélioration significative de l'expérience étudiante, la rationalisation des espaces et une réduction importante des frais d'exploitation de nos édifices. Le nouvel édifice de 11 300 m², évalué à 50,2 millions de dollars, sera situé à l'ouest du pavillon Alexandre-Taché et sera construit en mode de construction accéléré sur une période de 24 mois.

2. Ajout d'espace de recherche et amélioration du bâtiment de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), à Ripon.

Ce projet permettra d'améliorer les installations de recherche et d'augmenter notre capacité d'accueil d'étudiants-chercheurs et de stagiaires postdoctoraux à l'ISFORT, premier institut au Canada dédié à l'étude de la forêt tempérée. Le projet consiste à aménager le troisième étage d'une superficie de 200 mètres carrés du bâtiment pour y aménager des postes de travail pour étudiants-chercheurs et stagiaires postdoctoraux. Le projet comprend également le remplacement de 75 fenêtres vétustes du bâtiment par de nouvelles fenêtres plus performantes au niveau énergétique et l'ajout d'unités de climatisation pour les laboratoires où se situent les chambres de croissance et appareils de recherche.

Le financement des deux projets serait réparti comme suit : 50 % FIS; 40 % gouvernement du Québec; 10 % UQO.

Le Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires du gouvernement fédéral représente une excellente occasion pour rattraper en partie le retard historique du développement de l'UQO.

Parmi les priorités de développement identifiées par l'UQO depuis 2011 dans le cadre des revendications de l'ACESO, on compte notamment la consolidation du campus Alexandre-Taché et le développement de programmes et d'activités de recherche en santé et en sciences naturelles, d'où les deux projets présentés dans le cadre du FIS.

De plus, les deux projets d'infrastructures présentés cadrent tout à fait dans les orientations adoptées par le conseil d'administration en décembre 2015.

Un membre mentionne qu'un tel projet constituera un excellent élément pour la prochaine campagne de financement de la Fondation et espère que le caucus des députés de la région sera sensibilisé au projet. Le recteur mentionne avoir eu les appuis des députés régionaux.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5956 concernant la présentation de deux projets et engagement au Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires du gouvernement fédéral; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières (suite)

6.1 Octroi d'un contrat pour l'ajout d'un bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que lors de sa réunion du 29 février 2016, le conseil d'administration autorisait l'UQO, par la résolution 389-CA-5931, à procéder à l'acquisition et à l'installation d'un bâtiment modulaire comprenant quatre classes afin de répondre à la croissance de clientèle au campus de Saint-Jérôme.

La firme d'architectes Coarchitecture, firme ayant réalisé les plans et devis du campus actuel, a été mandatée pour préparer les plans et devis afin d'obtenir des propositions de la part d'entrepreneurs généraux pour l'ajout d'un bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme.

Conformément à la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 21 mars 2016, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir, des entreprises possédant les qualifications requises, le prix le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO. Une visite facultative a été organisée le 30 mars 2016.

L'ouverture des soumissions a été faite le 15 avril 2016. Deux entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse de la conformité des soumissions a été effectuée par la firme d'architectes Coarchitecture. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation a été transmis aux membres aux fins de la présente séance. Le prix le plus bas était le principal critère de sélection d'un entrepreneur général et la recommandation est d'octroyer le contrat, une fois les approbations nécessaires reçues de la part de la Ville de Saint-Jérôme, à l'entreprise RCM Modulaire Inc.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'un dépassement des coûts est possible et qu'une approbation du MEES sera requise si la somme excède 1 million.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général expliquent le rejet d'une soumission considérant, entre autres, l'absence du cautionnement requis.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources effectuera un suivi lors d'une prochaine réunion quant à l'efficacité énergétique du bâtiment modulaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5957 concernant l'octroi d'un contrat pour l'ajout d'un bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Octroi d'un contrat pour la modernisation des systèmes de caméras de surveillance de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que les systèmes de caméras de surveillance aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault datent de plusieurs années et démontrent un certain état de désuétude. Certaines caméras et enregistreurs nécessitent d'être remplacés sur une base annuelle. Par ailleurs, les systèmes et logiciels pour le visionnement et l'enregistrement diffèrent selon leur époque d'installation et ils ne sont pas adaptés aux nouvelles technologies. Il est donc recommandé de regrouper tous les systèmes de caméras de surveillance en un même système intégré de vidéosurveillance avec logiciel d'enregistrement numérique sur serveurs informatisés. Cette nouvelle technologie permettra, entre autres, une couverture en temps réel et en mode différé des campus ainsi qu'un visionnement à distance des caméras et des enregistrements.

La firme d'ingénieurs Tetra Tech a été mandatée pour préparer un devis technique visant la modernisation des composantes tant matérielles que logicielles de nos systèmes de caméras de surveillance afin d'obtenir des propositions de la part d'entreprises spécialisées dans le domaine.

Conformément aux directives de la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 9 mars 2016 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 21 mars 2016.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2016. L'analyse des soumissions a été confiée à un comité qui a procédé à une évaluation en regard des critères définis dans le document d'appel d'offres. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation a été transmis aux membres aux fins de la présente séance. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise SunoTech Canada Inc.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5958 concernant l'octroi d'un contrat pour la modernisation des systèmes de caméras de surveillance de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Contrat de location d'appareils multifonctions

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'UQO doit s'adjoindre les services d'une entreprise pour le remplacement de son parc d'appareils multifonctions et l'entretien de son système de gestion d'impressions et de photocopies à Gatineau et à Saint-Jérôme dont le contrat de location atteint son échéance le 31 mai 2016. Ce contrat comprend la fourniture d'un total de quarante-six (46) appareils devant être administrés à distance par une solution centralisée et permettant l'impression mobile. Cette location est offerte sur une base d'un coût de location et d'un coût par copie (noir et blanc/couleur) par type d'équipement, ferme pour les soixante prochains mois, à compter du 1^{er} juin 2016.

Conformément aux directives de la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 15 mars 2016, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des entreprises intéressées. L'appel d'offres a été précédé d'un appel d'avis d'intérêt auquel quatre (4) manufacturiers ont manifesté leur intérêt. L'objectif poursuivi étant d'obtenir les tarifs les plus concurrentiels.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2016. Quatre entreprises ont déposé des propositions. Parmi celles-ci, deux se sont avérées conformes. Les propositions ont été étudiées par le Service des technologies de l'information, la division des approvisionnements de l'Université ainsi qu'un membre externe provenant de la Cité collégiale. Un document résumant le processus d'appel d'offres et de recommandation a été transmis aux membres aux fins de la présente séance. L'adjudication étant basée sur le prix ajusté le plus bas, la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Ricoh Canada Inc., pour une période de soixante (60) mois, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2021. Aucune option de renouvellement n'est prévue au contrat.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5959 concernant l'adjudication du contrat de location d'appareils multifonctions; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Amendement à la Politique d'acquisition de biens et de services

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que la *Politique d'acquisition de biens et services* a été adoptée en novembre 1988 et que la dernière mise à

jour remonte à novembre 2005. Il s'avère maintenant nécessaire d'effectuer une refonte majeure de cette politique.

Tout d'abord, son titre doit être modifié afin d'y ajouter la notion d'octroi de contrats de construction et de la libeller ainsi « Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction ».

De nombreux facteurs ont contribué à la nécessité de revoir cette politique, notamment, l'adoption, en 2008, de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements afférents. Depuis cette date, de nombreuses mesures ont été apportées par le gouvernement afin de renforcer ses actions en matière de gestion contractuelle. Dans ce contexte, le 23 mai 2013, une série des modifications réglementaires sont venues répondre aux engagements du gouvernement en matière d'intégrité dans les contrats publics et de lutte contre la collusion et la corruption.

Un tableau diptyque présentant l'ancienne et la nouvelle version a été transmis aux membres aux fins de la présente séance. Ce document a fait l'objet d'une consultation menée auprès de l'ensemble des professeurs et des cadres de l'UQO.

De cette consultation, quelques commentaires ont été émis et tous ont été étudiés avec attention et intégrés, le cas échéant.

Suite aux discussions en séance, le vice-recteur à l'administration et aux ressources effectuera un suivi à l'égard des éléments suivants lors de la prochaine séance, soit :

- La possibilité d'ajouter à la Politique la définition « appel d'avis d'intérêts » si ce n'est pas déjà défini par une autre terminologie;
- Les raisons expliquant pourquoi le nombre de fournisseurs est différent pour l'octroi de contrat pour des services professionnels;
- Les montants et règles qui régissent l'obligation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5960 concernant les amendements de la *Politique d'acquisition de biens et services*; laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires académiques

7.1 Émission d'attestations d'études – programmes cours de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5961 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Ouverture des admissions au programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles.

Le vieillissement de la population et l'utilisation grandissante des appareils électroniques engendrent des besoins importants dans le domaine de la santé oculaire.

L'offre de service en la matière est cependant plutôt stable. C'est dans ce contexte où les besoins en santé oculaire sont appelés à croître dans un avenir rapproché que les opticiens pourraient être appelés à pratiquer l'examen de la vue.

Le programme proposé vise donc à préparer les membres de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec à un élargissement éventuel du champ de pratique des opticiens et à réaliser l'examen de la vue pouvant mener à l'émission d'une prescription. Advenant la modification de la réglementation relative à la profession d'opticien, la poursuite d'une telle formation universitaire constituera une condition à l'exercice de ces actes. Dans l'intervalle, les finissants du programme pourront tout de même réaliser l'examen de la vue, mais uniquement sous la supervision d'un ophtalmologiste, car seul ce dernier a le pouvoir de déléguer l'exécution d'actes professionnels qui lui sont autorisés.

Le programme, qui s'offrira partiellement à distance, intègre des cours magistraux et des ateliers pratiques, lesquels seront offerts dans des laboratoires comportant les équipements spécialisés.

L'implantation de ce programme à l'UQO constitue une opportunité intéressante pour l'Université d'élargir ses domaines d'intervention en santé et d'accueillir de nouveaux étudiants.

Le 31 mars 2016, le programme a reçu l'avis favorable unanime des membres de la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5962 concernant l'ouverture des admissions au programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles; laquelle est jointe en appendice.

7.3 Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès de familles en période périnatale

Ce point est retiré en séance.

7.4 Modification de la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'UQO

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modification de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'UQO*.

L'évaluation des programmes d'études constitue un élément important qui permet d'en assurer la qualité et l'adéquation entre les objectifs de formation et l'évolution de domaine d'études. Or, la politique d'évaluation présentement en vigueur à l'UQO n'est pas adaptée à tous les types de programmes offerts à l'UQO, tels que les majeures et les mineures. Ce projet de modification vient pallier à ces difficultés.

Lors de sa réunion du 9 mars 2016, la sous-commission des études, qui exerce le rôle de comité institutionnel en regard de l'évaluation des programmes, donnait un avis favorable à la modification de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'UQO*.

Le 31 mars 2016, les membres de la commission des études recommandaient unanimement l'approbation des modifications à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'UQO* et approuvaient le calendrier d'évaluation des programmes d'études 2016-2027.

On signale l'absence du DESS en soins de première ligne (3299) parmi les programmes ciblés. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche effectuera un suivi lors de la prochaine séance.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5963 concernant la modification de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'UQO*; laquelle est jointe en appendice.

7.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du management et stratégie, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Rhizlane Hamouti à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Management » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5964 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives (**Rhizlane Hamouti**); laquelle est jointe en appendice.

7.6 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la gestion des personnes, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Marie-Laure Dioh à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Management » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5965 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives (**Marie-Laure Dioh**); laquelle est jointe en appendice.

7.7 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des systèmes d'information, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Hamed Motaghi à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Opérations et information » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5966 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives (**Hamed Motaghi**); laquelle est jointe en appendice.

7.8 Embauche d'une professeure invitée au Département des sciences comptables

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la certification, le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Isabelle Thériault à titre de professeure invitée au secteur disciplinaire certification au site de travail Gatineau.

La Convention collective des professeurs prévoit l'embauche de professeur invité. Toute personne embauchée à ce titre par l'Université à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord, et ce, en raison de sa compétence particulière dans un champ d'études ou dans une pratique professionnelle donnée. Le contrat est de durée

variable, mais de deux (2) ans maximum et renouvelable. Cette personne fait partie de l'unité d'accréditation et bénéficie, par conséquent, des droits que lui accorde la convention collective à l'exclusion des mécanismes d'acquisition de la permanence et des droits relatifs à la sécurité d'emploi.

L'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Isabelle Thériault à titre de professeure invitée au secteur disciplinaire « certification » au site de travail Gatineau.

Un membre suggère de reporter cette embauche. Il estime que le Département des sciences comptables a contourné à plusieurs reprises les critères d'embauche par l'engagement de professeurs invités. À son avis, les postes de professeurs invités devraient être réservés à des sommités dans les domaines propres aux départements concernés. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et le recteur font valoir que la convention collective prévoit l'embauche de professeurs invités et que la situation qui prévaut au Département des sciences comptables est plutôt due à des difficultés de recrutement étant donné le nombre limité de professeurs du domaine détenant un doctorat. Ils soulignent par ailleurs qu'il s'agit d'une mesure transitoire qui permet d'assurer la dispensation des cours dans l'attente d'une solution permanente. Un membre ajoute qu'un professeur invité peut, malgré son séjour temporaire, contribuer au développement et à la bonification des programmes.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (Pour : 9 – Contre : 2) d'adopter la résolution 390-CA-5967 concernant l'embauche d'une professeure invitée au Département des sciences comptables (**Isabelle Thériault**); laquelle est jointe en appendice.

7.9 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la formation pratique, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Isabelle Vivegnis à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Formation pratique » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5968 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Isabelle Vivegnis**); laquelle est jointe en appendice.

7.10 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des études autochtones, le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Karine Gentelet à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Sociologie ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5969 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales (**Karine Gentelet**); laquelle est jointe en appendice.

7.11 Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention psychosociale, le Département de travail social a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de travail

social recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Grace Chammas à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention psychosociale ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5970 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social (**Grace Chammas**); laquelle est jointe en appendice.

7.12 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du génie électrique, le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Tinko Eftimov à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Génie ».

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5971 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie (**Tinko Eftimov**); laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nomination de quatre (4) membres au comité de santé, sécurité et prévention

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que la *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit, à son article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Un étudiant au premier cycle;
- Un étudiant aux cycles supérieurs;
- Un professeur;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un cadre;
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du comité;
- Le responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans. Or, les mandats de quatre (4) membres actuels de ce comité viennent à échéance. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources a donc consulté les associations et les syndicats concernés afin qu'ils désignent, au sein de leur groupe respectif, un membre qui fera partie de ce comité.

Le conseil d'administration est invité à nommer les personnes suivantes, sur recommandation des associations et syndicats concernés, à titre de membres du comité de santé, sécurité et prévention :

Pour un mandat débutant le 1^{er} mai 2016 et se terminant le 30 avril 2018 :

- Madame Marie-Hélène Gauthier, Association du personnel administratif;
- Madame Sophie Potvin, Association générale des étudiants (étudiante au premier cycle);
- Madame Line Boucher, Association des cadres;
- Madame Julie Régimbal, Syndicat du groupe professionnel.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5972 concernant la nomination de quatre (4) membres au comité de santé, sécurité et prévention; laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination de deux (2) membres au comité d'éthique de la recherche

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
 - André Durivage, Département des sciences administratives (01/10/2014-30/09/2017)
 - Isabelle Green-Demers, Département de psychologie et psychoéducation (01/10/2015-30/09/2018)
 - Roseline Galipeau, Département des sciences infirmières (01/10/2014-30/09/2017)
 - Geneviève Forest, Département de psychologie et psychoéducation (01/10/2014-30/09/2017)
 - Mylène Leroux, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014-30/09/2017)
 - Paul Carr, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014 – 30/09/2017)
 - Dimitri Della Faille de Laverghem, Département des sciences sociales (01/10/2015 – 30/09/2018)
 - François Aubry, Département de travail social (03/11/2015-30/09/2018)
- Une personne versée en éthique;
 - Louis Perron (01/10/2014-30/09/2017)
- Une personne possédant une expertise juridique;
 - Me Nicholas D'Aoust (01/10/2015-30/09/2018)
- Entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Thierry Boyer (24/09/2013-23/09/2016)
 - Dominique Chabot (01/03/2016-28/02/2019)
- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université.
 - Alex Drolet Dostaler, doctorat en psychologie (10/12/2015-09/12/2016)
 - Mahammed Ait Ali, maîtrise en gestion de projets (10/12/2015 - 09/12/2016)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Il s'agit de nommer deux (2) membres siégeant à titre de « personne provenant de la collectivité desservie par l'UQO, mais n'étant pas affiliée à cette dernière ».

Un appel de candidatures a été lancé avec la publication d'un message sur le site Web de l'UQO. Après examen de ces dossiers, le CER, lors de sa séance du 7 avril 2016, a procédé à la sélection de deux (2) membres afin de le recommander au conseil d'administration. Ce dernier est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à leur nomination.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5973 concernant la nomination de deux (2) membres au comité d'éthique de la recherche (monsieur Oscar Gasana et madame Carole Ross); laquelle est jointe en appendice.

8.3 Élection à la présidence du conseil d'administration

La présidente indique que son mandat, à titre de présidente du conseil d'administration de l'UQO, prendra fin le 31 mai 2016. Il est donc requis de procéder à l'élection d'un membre parmi ceux des catégories visées aux paragraphes g) et h) de l'article 4.1 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*.

Le terme de son deuxième mandat au sein du conseil à titre de membre représentant les milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail expirant le 26 novembre 2016, elle a informé le recteur de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat à titre de présidente.

L'article 4.6 du règlement précité stipule que le mandat du président est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable. Le mandat du nouveau président débuterait le 1^{er} juin 2016.

Les membres éligibles sont invités à signifier leur intérêt à ce siège en séance.

Le recteur adresse de sincères remerciements à madame Lyse Ricard et souligne son haut degré d'implication et de dévouement envers l'UQO.

Madame Ricard remercie à son tour les membres et observateurs du conseil pour leur précieuse collaboration au cours de son mandat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CA-5974 concernant l'élection à la présidence du conseil d'administration de l'Université du Québec (madame Diane Godmaire); laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Madame Chantal Saint-Pierre, qui amorcera un congé sabbatique à compter du 15 mai prochain, salue les membres du conseil.

Monsieur Gilles Mailloux quitte la séance (20 h 30).

10.- Dépôt de documents

10.1 Calendrier des réunions des instances statutaires 2016-2017

11.- Relations de travail (à huis clos)

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos, et ce, en présence de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, madame Sylvie B. de Grosbois, mais hors la présence des observateurs réguliers. En vertu de l'article 37.2 de la *Loi sur l'Université du Québec in fine*, un membre du conseil d'administration titulaire d'une fonction de direction au sein d'un syndicat est également invité à quitter la séance.

Les observateurs réguliers présents, mesdames Louise Renaud et Geneviève Lapointe, quittent la séance (20 h 35).

Madame Louise Briand quitte la séance (20 h 40).

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution confidentielle 390-CA-5975; laquelle est conservée sous la garde du secrétaire général de façon confidentielle.

12.- Prochaine réunion (13 juin 2016)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 13 juin 2016 à 16 h 30.

13.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 17.

Original signé par :

Diane Godmaire, présidente
André J. Roy, secrétaire général